



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi treize février à 19 heures 30, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Conseillers en exercice : 26	Présents : 18	Votants : 21
-------------------------------------	----------------------	---------------------

Présent.es :

Pascal ROSELIER, Marie-Christine TALMONT, Maurice POUILLAUDE, Marie-Pierre PICAUT, Nathalie PICAUD, Didier LE GAILLARD, Franck LORIC adjoint.es au Maire, Isabelle LAURENT, Jean-Pierre RIQUELME, Anne JOUANNIC, Monique BOURALY, Mikaël MARZIN, Stéphanie LE TOQUIN, Véronique LAMOUR, Ghislain CANTE, Karine LE NET, Séverine PUISSANT, Emilie LORIC.

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Morgane LE TOHIC à Marie-Christine TALMONT
Tristan CAMPS à Nathalie PICAUD
Romy LE HOUEZEC à Marie-Pierre PICAUT

Absent.es excusé.es sans donner pouvoir :

David TALMONT
David DENIS
Sonia LE PALLUD
Yoann LE FICHER
Gabin MOISDON

Secrétaire de séance : Maurice POUILLAUDE

Date de convocation du Conseil municipal : 6 février 2026

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Adhésion de la commune à la Convention d'accompagnement à la fiscalité locale avec le cabinet Eco-Finances
Délibération 2026_06
Nom.Actes (7.1)

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le projet de convention présenté par la Communauté de communes et le cabinet Eco-Finances ;

Vu la nécessité pour la commune de bénéficier d'un accompagnement technique et méthodologique en matière de fiscalité locale ;

Ceci étant exposé,

Monsieur le Maire, Pascal ROSELIER présente le rapport suivant :

L'entreprise Éco finances basée à 31702 Blagnac, propose aux communes membres un accompagnement spécialisé dans la gestion et l'optimisation de leurs bases fiscales.

Les services proposés comprennent :

- La formation et la mise à disposition de l'outil numérique **"C Magic"**, permettant d'optimiser les bases fiscales et d'assurer un suivi précis des informations cadastrales ;
- La réalisation de relevés pédestres sur les logements insalubres ou nécessitant mise à jour (catégories 6, 7 et 8) ;
- La création d'un catalogue photographique des biens recensés pour fiabiliser les données.

Les objectifs poursuivis par la convention sont :

- Améliorer l'équité fiscale entre les contribuables ;
- Optimiser les ressources fiscales des communes et de l'EPCI, notamment par le produit de la taxe foncière ;
- Anticiper la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation prévue en 2026 ;
- Fiabiliser les données relatives à l'occupation et à l'état de certains bâtiments.

La convention est conclue pour une durée de 4 ans.

Le montant de la prestation est de 1 257 € HT par an pour l'accompagnement global via l'outil "C Magic" et 1 611 € HT pour la contribution communale spécifique à la réalisation de la campagne pédestre.

La convention, présentée en séance, est jointe en annexe à la présente délibération.

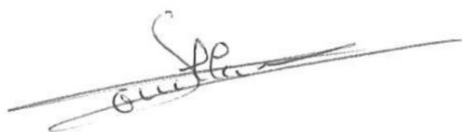
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- **D'AUTORISER** l'adhésion à la Convention d'accompagnement à la fiscalité locale ;
- **D'AUTORISER** le Maire, ou son représentant, à signer la convention et à prendre toutes mesures nécessaires à sa mise en œuvre ;
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité par un vote à main levée,

*Fait et délibéré à Moréac,
Le 13 février 2026*

*Maurice POUILLAUDE,
Le secrétaire de séance,*



*Le Maire,
Pascal ROSELIER*

